

**Section ONG**

A propos de nous  
Contactez nous

**Statut ECOSOC**

Introduction  
Demande de statut  
Comité sur les ONG  
Système de réponse aux ONG

**Participation ONG**

Badges ONU  
Commissions techniques  
Segment de Haut Niveau  
Calendrier des événements  
Inscription conférences  
Rapports Quadriennaux  
CSO Net

**Rapports Quadriennaux**

Vous devez fournir votre rapport quadriennal ? Apprenez-en plus sur notre page actualisée.

[Cliquez ici »](#)**CSO Net**

Visitez CSO Net - Le Réseau de la Société Civile

[Cliquez ici »](#)

## Association Pour La Défense Immatérielle Des Territoires, Des Noms Patronymiques Et Des Produits Et Valeurs Qui Leur Sont Attachés

[Profil](#) [Statut consultatif](#) [Documents](#) [Participation aux réunions](#)

**Contacts et Participation**

Nouveau contact

Appellation	Prénom	Nom de famille	Type de Contact	Mettre à jour	Effacer	Imprimer
Président	Gérald	de TERRASSON de MONTLEAU	Président de l'organisation			

[Effacer](#) [Cancel](#) [Reset](#)

Objectifs du Millénaire pour le développement: • Préserver l'environnement

Descriptif de la mission:

Défendre le patrimoine culturel immatériel sous toutes ses formes qui est une composante majeure du nom et du droit de la personne et de tout ce qui lui est attaché (nom de famille ou d'usage, prénoms ainsi que les appellations qui constituent les noms d'usage et les prénoms, pseudonymes, ainsi que les titres nobiliaires, blasons, armoiries), qui constituent des droits inaliénables qui doivent être défendus contre toute utilisation frauduleuse par des tiers. Assurer la défense des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui sont associés au droit et la défense du patrimoine. Lutter contre la délinquance patrimoniale qui s'approprie titres, noms, marques et références territoriales en toute illégalité et compris par des artifices relevant de l'usurpation, de la spoliation, de l'abus de confiance, de l'escroquerie ou de la délinquance astucieuse. Assurer la veille juridique en intervenant auprès des pouvoirs publics pour faire en sorte que la transmission générationnelle puisse être effectuée par les gardiens du nom et du savoir-faire que sont les descendants avec leur patrimoine culturel dont les droits doivent être protégés.

Année d'établissement: 2020

Année d'immatriculation: 2020

Structure de l'organisation: Association loi de 1901 - déclarée à la Préfecture de Police de Paris - avec publication au Journal Officiel de la République Française.

Nombre et type des membres: Conseil d'Administration limité à 6 membres Défense potentielle de la préservation des noms de famille et de leur utilisation potentielle de 3.000 familles rien que pour la noblesse française avec extension à l'international en raison de la mondialisation et de la circulation entre les frontières.

Affiliation avec des réseaux d'ONG: non

Sources de financement:

- Frais d'inscription or cotisations membres
- Donations et subventions de sources domestiques

**» Accueil CSO****» Organisations**

» Statut Consultatif  
» Développement Durable  
» Développement Social  
» Promotion de la Femme  
» Financement du développement  
» Forêts  
» Administration publique  
» Dept. de l'information publique  
» Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique [OSAA]

**» Mon Compte****Application en ligne**

Vous faites une demande de Statut Consultatif auprès d'ECOSOC ?

[Cliquez ici »](#)**Badges ONU**

Obtenir un badge d'accès ONU

[Cliquez ici »](#)**Inscription conférences**

Vous vous inscrivez pour une conférence de l'ONU?

[Cliquez ici »](#)

**Section ONG**

A propos de nous

Contactez nous

**Statut ECOSOC**

Introduction

Demande de statut

Comité sur les ONG

Système de réponse aux ONG

**Participation ONG**

Badges ONU

Commissions techniques

Segment de Haut Niveau

Calendrier des événements

Inscription conférences

Rapports Quadriennaux

CSO Net

**Rapports Quadriennaux**

Vous devez fournir votre rapport quadriennal ?



Apprenez-en plus sur notre page actualisée.

[Cliquez ici »](#)**CSO Net**

Visitez CSO Net - Le Réseau de la Société Civile

[Cliquez ici »](#)

## Association Pour La Défense Immatérielle Des Territoires, Des Noms Patronymiques Et Des Produits Et Valeurs Qui Leur Sont Attachés

**Profil**

Statut consultatif

Documents

Participation aux réunions

**Voir Activités**

Domaine(s) d'activité &amp; Zone(s) d'expertise:

**Economic and Social:**

- Affaires et industrie
- Agriculture
- Alimentation
- Biodiversité
- Commerce et développement
- Culture
- Développement durable
- Développement social
- Education
- Enfants
- Environnement
- Famille
- Femmes
- Information
- Population
- Science et technologie

Champ d'action:

International

Pays d'affectation:

Belgique	Estonie	Inde
Pakistan	Niger	Venezuela
Singapour	Madagascar	République arabe syrienne
Mozambique	Pérou	Botswana
Eswatini	Salvador	Palau
Indonésie	Malawi	Cuba
Comores	Bangladesh	Chypre
Bolivie	Azerbaïdjan	Iran (République islamique d'Iran)
Costa Rica	Macédoine du Nord	Samoa
Nigeria	Kirghizistan	Trinité-et-Tobago
Mongolie	Tonga	Équateur
Grèce	Congo	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Allemagne	Andorre	Uruguay
État de Palestine	Arabie saoudite	Maldives
Liberia	Bahreïn	Irak
Bhoutan	Chili	Viet Nam
Soudan	Barbade	Birmanie
Haïti	Canada	Népal
Nauru	Îles Marshall	Dominique
Seychelles	Monaco	Côte d'Ivoire
Égypte	Kenya	Vatican
Fidji	Djibouti	Guinée-Bissau
Somalie	Mexique	Liechtenstein
Espagne	France	Japon
Panama	Finlande	Lettonie
Jamaïque	Brésil	Hongrie
Nicaragua	Australie	Thaïlande
Koweït	Burundi	Tunisie
Tchéquie	Belize	Mali
Malte	Algérie	Yémen
Angola	Ukraine	Luxembourg
Chine	Slovaquie	Ouganda
Paraguay	Islande	Ghana
Vanuatu	Arménie	Maroc
Turquie	Israël	Burkina Faso
-	Guyana	Fédération de Russie
République populaire démocratique de Corée	Norvège	Namibie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Roumanie	Micronésie	Lesotho
Sénégal	Philippines	Ouzbékistan
Lituanie	Tchad	Zimbabwe
Antigua-et-Barbuda	Portugal	République de Corée
Gambie	Turkménistan	Suriname
Liban	Irlande	Libye
Géorgie	Bulgarie	Érythrée
Mauritanie	Suisse	Guinée équatoriale
Suède	Maurice	Autriche
Guinée	Brunei	Oman
Bénin	Tuvalu	Albanie
Argentine	Jordanie	Serbie
Honduras	Cap-Vert	Bahamas
Guatemala	République démocratique populaire du Laos	Nouvelle-Zélande
Pays non disponible	Pologne	Colombie
Sierra Leone	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tadjikistan
Cameroun	Sud-Soudan	Pays-Bas
Qatar	Monténégro	Kazakhstan
Afrique du Sud	République dominicaine	République démocratique du Congo
République centrafricaine	Slovénie	Saint-Christophe-et-Niévès
Gabon	Malaisie	Grenade
Afghanistan	Danemark	Moldavie
Rwanda	Biélorussie	Zambie
Bosnie-Herzégovine	Timor oriental	Émirats arabes unis
États-Unis d'Amérique	Cambodge	Sri Lanka
Îles Salomon	Italie	Togo
Sao Tomé-et-Principe	Croatie	Kiribati
	Sainte-Lucie	Saint-Marin

Autres zones géographiques d'affectation:

Polynésie française

**>> Accueil CSO****>> Organisations**

- >> Statut Consultatif
- >> Développement Durable
- >> Développement Social
- >> Promotion de la Femme
- >> Financement du développement
- >> Forêts
- >> Administration publique
- >> Dept. de l'information publique
- >> Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique [OSAA]

**>> Mon Compte****Application en ligne**

Vous faites une demande de Statut Consultatif auprès d'ECOSOC ?

[Cliquez ici »](#)**Badges ONU**

Obtenir un badge d'accès ONU

[Cliquez ici »](#)**Inscription conférences**

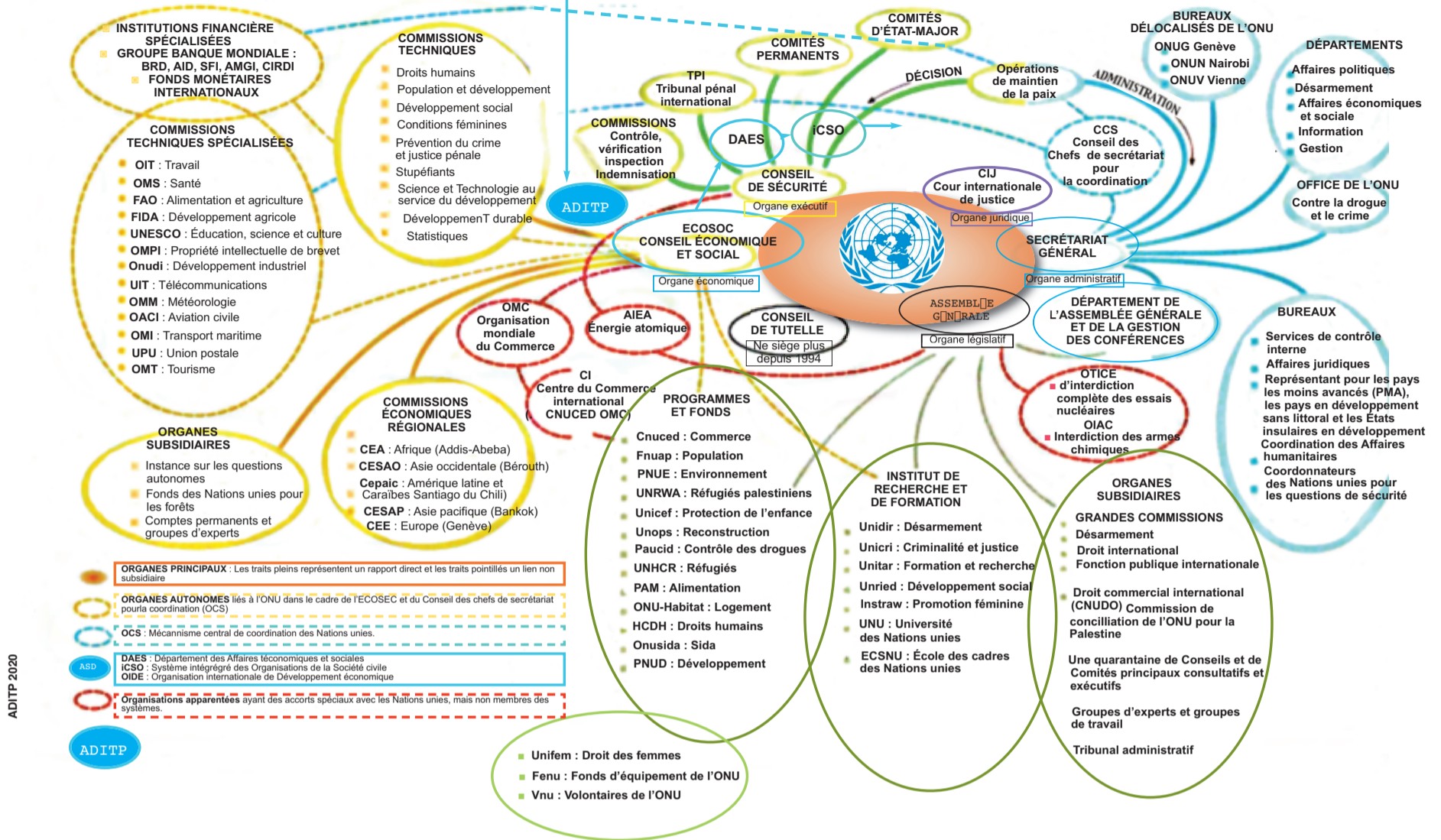
Vous vous inscrivez pour une conférence de l'ONU?

[Cliquez ici »](#)



ADITP

# PLACE DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES TERRITOIRES, DES NOMS PATRONYMIQUES ET DES PRODUITS ET VALEURS QUI LEUR SONT ATTACHÉS DANS LE SYSTÈME DES NATIONS-UNIES



La 32ème session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée "l'UNESCO", réunie à Paris s'est référée aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et a pris en considération l'importance du patrimoine culturel immatériel, creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable, telle que soulignée par la Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et par la Déclaration d'Istanbul de 2002 adoptée par la troisième Table ronde des ministres de la culture, a profonde interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel,

Il a été reconnu que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci a fait prendre conscience de la volonté universelle et de la préoccupation partagée de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel de l'humanité,

Reconnaissant que les communautés, en particulier les communautés autochtones, les groupes, mais aussi les familles et, le cas échéant, les individus, jouent un rôle important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la recreation du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine,

L'activité menée par l'UNESCO a consisté à établir des instruments normatifs pour la protection du patrimoine culturel, en particulier la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 en raison du fait qu'il n'existait à ce jour aucun instrument multilatéral à caractère contraignant visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

Il a donc été considéré que les accords, recommandations et résolutions internationaux existants concernant le patrimoine culturel et naturel devraient être enrichis et complétés efficacement au moyen de nouvelles dispositions relatives au patrimoine culturel immatériel, afin de faire davantage prendre conscience, en particulier parmi les jeunes générations, à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de sa conservation.,

Considérant que la communauté internationale devrait contribuer avec les Etats parties à la présente Convention à la sauvegarde de ce patrimoine dans un esprit de coopération et d'entraide et que les programmes de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel immatériel, notamment la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ainsi qu'à toutes les valeurs patrimoniales qui leur sont attachées (territoire, noms, etc.)

Considérant le rôle inestimable du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre les êtres humains, le dix-sept octobre 2003, la présente Convention a adopté des résolutions concernant :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés, raison pour laquelle l'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES TERRITOIRES, DES NOMS PATRONYMIQUES ET DES PRODUITS ET VALEURS QUI LEUR SONT ATTACHÉS trouve sa juste place en tant qu'Association dans le système des Nations Unies;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.